

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 28 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAE 242** Label "Fabriqué à Paris", modification du règlement et des dotations récompensant les lauréats pour l'édition 2018 (21.000 euros).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la modification du règlement et des dotations récompensant les lauréats pour l'édition 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé la modification du règlement du Label « Fabriqué à Paris » dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une dotation d'un montant de 2 000 euros sera versée au 1<sup>er</sup> lauréat de chacune des catégories et prix « Fabriqué à Paris », 1 000 € pour le deuxième et 500 € pour le troisième pour l'année 2018 (montant total : 21 000 euros).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, rubrique 903, nature 6714, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : La composition du jury, les modalités d'organisation du concours ainsi que les dispositions relatives au dépôt des candidatures seront précisées par arrêté.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**